

Condition financière

Avr 2014

PACK Dirigeants d'Entreprise Tarifs

PACK Dirigeants d'Entreprise Tarifs

Tarifs – Montants des garanties et des franchises contrat d'assurance Responsabilité des Dirigeants PACK Entreprise valables au 1^{er} Juin 2014 donnés à titre indicatif et susceptibles de modification.



Offre réservée aux Entreprises dont le chiffre d'affaires consolidé hors taxes est inférieur à 50.000.000 euros.

Le montant de la garantie retenue ne doit pas être supérieur à une fois et demie le montant du chiffre d'affaires consolidé de l'Entreprise, à l'exception des Entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 100.000 euros. Celles-ci peuvent souscrire la catégorie n°1.

A titre d'exemple, si le chiffre d'affaires consolidé de votre Entreprise représente :

- Hypothèse 1 : moins de 100 000 euros de chiffre d'affaires, le montant de garantie que nous vous proposons sera de au maximum de 100.000 euros par période d'assurance. Vous pouvez souscrire la catégorie 1.
- Hypothèse 2 : 750 000 euros. Le montant de garantie que nous vous proposons sera au maximum de 1.125 000 euros par période d'assurance. Vous pouvez souscrire les catégories 1, 2, 3, 4 ou 5
- Hypothèse 3 : 4 000 000 euros. Le montant de garantie que nous vous proposons sera au maximum de 5 000 000 euros par période d'assurance. Vous pouvez souscrire les catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10.

MONTANT DES GARANTIES / PRIMES

A – PLAFOND DES GARANTIES, APPLICABLE A L'ENSEMBLE DES GARANTIES

Montant du chiffre d'affaires annuel consolidé de votre Entreprise*	Catégorie	Montant de la garantie par période d'assurance	Montant de la prime annuelle TTC	
			PACK « Confort »	PACK « Premium »
	N°1	100.000 €	340 €	450 €
	N°2	250.000 €	400 €	550 €
	N°3	500.000 €	630 €	790 €
	N°4	750.000 €	750 €	950 €
	N°5	1.000.000 €	980 €	1.190 €
	N°6	1.500.000 €	1.190 €	1.490 €
	N°7	2.000.000 €	1.590 €	1.990 €
	N°8	3.000.000 €	1.990 €	2.490 €
	N°9	4.000.000 €	2.390 €	2.990 €
Inférieur à 50.000.000 €	N°10	5.000.000 €	2.810 €	3.550 €

* Celui mentionné dans le dernier arrêté des comptes publiés.

+

B – MONTANTS APPLICABLES AUX COUVERTURES ADDITIONNELLES

OBJET DE LA GARANTIE	MONTANT DE LA GARANTIE	PACK « Confort »	PACK « Premium »
COUVERTURES ADDITIONNELLES DE L'ASSURE PERSONNE PHYSIQUE			
Mandats extérieurs dans les participations	Sans sous-limite	✓	✓
Sanction pécuniaire prononcée par une autorité administrative	50.000 EUROS par période d'assurance	✓	✓
Atteinte à la réputation	50.000 EUROS par période d'assurance	✓	✓
Soutien psychologique	50.000 EUROS par période d'assurance	✓	✓
Frais de consultant et de communication en cas d'extradition	50.000 EUROS par période d'assurance	✓	✓
Frais de soutien en cas de mesure restrictive de propriété	50.000 EUROS par assuré personne physique, avec un maximum cumulé pour l'ensemble des assurés de 100.000 EUROS par période d'assurance	✓	✓
Frais d'investigation préliminaire	50.000 EUROS par période d'assurance pour les frais d'investigation préliminaire qui font suite à une action sociale <i>ut singuli</i> ou à une demande écrite des actionnaires en vue d'exercer une action sociale <i>ut singuli</i>	✓	✓
Frais d'atténuation du risque	10 % du plafond des garanties indiqué à l'article 5 A ci-dessus par période d'assurance	✓	✓
Frais de conseil liés à l'ouverture d'une liquidation judiciaire	30.000 EUROS par période d'assurance	✓	✓
Frais d'assistance liés à une garde à vue	5.000 EUROS par période d'assurance	✓	✓
Frais de conseil liés au contrôle fiscal des dirigeants de droit	15.000 EUROS par période d'assurance	✓	✓
COUVERTURES ADDITIONNELLES DE L'ASSURE PERSONNE MORALE			
Personne morale dirigeant de droit des filiales	Sans sous-limite	✓	✓
Personne morale dirigeant de droit des participations	Sans sous-limite	✗	✓
Personne morale dirigeant de droit du souscripteur	Sans sous-limite	✗	✓
Faute non séparable	50 % du plafond des garanties indiqué à l'article 5 A ci-dessus par période d'assurance	✓	✓
Fonds de prévention des difficultés de l'entreprise	30.000 EUROS par période d'assurance	✓	✓
Prise en charge des frais de défense de la société souscrite en cas de réclamation conjointe	Sans sous-limite	✓	✓
Gestion de crise	12 heures par sinistre	✓	✓